

Ligue de ringuette Rive-Nord



Déroulement saison 2018-2019

(Adoptés en C.A. 5 Septembre 2018)

Articles 01-12 et 06-00 et 14.00 et 16.00

Déroulement de la saison, pré-saison et des séries éliminatoires (2018-2019):

01-12 : La saison sera d'une durée de 18 semaines débutant le samedi 20 Octobre 2018 et se terminant le dimanche 3 Mars 2019. Le calendrier comportera 16 matchs.

La catégorie Inter disputera une saison de 20 matchs à compter du 20 septembre pour se terminer le 3 Mars. (Aucun match de pré-saison)

06-00 : A la fin de la saison, il y aura demi-finales et finales.

La formule fera l'objet d'une révision a une réunion ultérieure du comité. L'objectif est d'augmenter le nombre d'équipes participantes aux séries. Les détails seront communiqués plus tard.

La ou les demi-finales et finales se tiendront du 8 au 24 Mars 2019.

Modification 2018 : il y aura ajout de ¼ de finales dans le but de maximiser le nombre d'équipes participantes aux séries de fin de saison. La formule reste inchangée pour les éliminatoires menant a la finale. Les détails seront affichés dans la cédule des séries plus tard.

16-00 : La pré-saison de classement comportera 4 parties en 3 semaines, soit du 22 Sept 2018 au 7 Octobre 2018, selon la formule « round robin ».

La catégorie Inter ne jouera pas de match pré-saison

Formule spéciale MOUSTIQUE :

Il n'y a pas de séries ni de pré-saison pour la catégorie moustique. La saison comportera environ ~~16~~ 10 matchs entre le 20 ~~Octobre~~ Novembre 2018 et le 24 mars 2019.

***** La Formule moustique a été convenue entre les présidents d'association en fonction des nouvelles règles de RQ et doit être partagée aux membres de leurs Associations respectives.**

Divers :

- Seules les championnes de saison se mériteront une bannière LRRN. Les finalistes des séries éliminatoires se verront remettre des médailles or et argent.
- Pré-saison : les catégories comportant 4 équipes auront 3 matchs au lieu de 4.
- Les dates de début de pré-saison et/ou de saison peuvent être devancées dans les cas particuliers d'associations bénéficiant d'heures en semaine. Le tout avec l'accord de la ligue.

Le contenu de ce document rencontre l'obligation de la ligue pour l'organisation de la saison 2018-2019 selon les décisions retenues lors de la rencontre de début de saison.

La ligue peut apporter les changements qu'elle considère nécessaires à tout moment ou à la suite de réunion du comité sans mise à jour du document présent. Les représentants d'associations locales possèdent les informations et sont responsables de la communication de celles-ci aux membres de leur association respective.

Véronique Pilon

Président LRRN

Ivan Parisien

Statisticien LRRN